

La CGT signe l'Avenant à l'accord intéressement

La consultation des syndicats territoriaux et des syndiqués a donné mandat au Délégué Syndical Central CGT pour signer l'avenant à l'accord Intéressement 2021 qui sera versé en 2022.

Cette signature ne remet aucunement en cause la posture des négociateurs CGT qui ont, pour rappel, quitté la séance de négociation plénière du 3 juin et ont refusé d'assister à la conclusive du 10 juin !

D'une manière générale, la CGT condamne les pratiques mises en œuvre par la direction de GRDF qui réalise des économies sur le dos des salariés dans l'unique but de remonter l'argent à l'actionnaire !

-1000 NR

dans les mesures salariales 2021

5 millions €

d'abondement non versés

29 millions €

d'intéressement non distribués

1 NR pour tous

non distribué
dans le cadre de l'ATRD5

En 2020,

**l'entreprise a économisé entre l'Intéressement et l'Abondement
43 millions d'euros soit l'équivalent de 3600€ par salarié.**

**C'est avec cette ferme volonté d'inclure le passif que la CGT
est entrée en négociation en portant un intéressement moyen à 6000€.**

Au regard de l'énorme différence entre cette revendication et la proposition immuable de la direction à 2450€, nos négociateurs ont décidé de quitter la table des négociations.

Nous ne pouvons que regretter que le 3 juin, les autres organisations syndicales qui dressaient le même bilan que la CGT, aient préféré poursuivre la négociation malgré la position inflexible de la direction.

Nous le redisons : les différentes négociations autour des rémunérations (SNB et périphériques) doivent être mises sous surveillance des salariés afin qu'ils en réclament un juste retour.

